

JEANDET Catherine

De: JEANDET Catherine
Envoyé: vendredi, 11. mars 2011 16:17
À: 'gabrielle.allaman@bluewin.ch'
Objet: élection du conseil municipal

Chère Madame,

Votre message ci-dessous relatif au tract distribué par le Mouvement identitaire genevois nous est bien parvenu et nous vous en remercions. Les points que mentionne ce tract – de manière inexacte – se réfèrent à des débats du Conseil municipal, raison pour laquelle je vous répons en tant que présidente dudit Conseil.

Saisi d'une pétition, le Conseil municipal du Grand-Saconnex a refusé d'entrer en matière sur l'idée d'un « carré confessionnel » qui serait réservé à une religion à l'exclusion de toutes les autres. Il est ainsi resté fidèle à la loi cantonale sur les cimetières de 1875, confirmée en 2006 par le Grand Conseil. Selon cette loi, les « inhumations doivent avoir lieu dans des fosses établies à la suite les unes des autres, dans un ordre régulier et déterminé d'avance, sans aucune distinction de culte ou autre » (article 8 al. 1). De plus, les emplacements sont attribués « sans distinction d'origine ou de religion » (art. 4 al. 3).

La loi autorise la location, dans la zone réservée aux concessions, d'espaces permettant des « systèmes de sépulture » spécifiques mais cette solution n'a pas été retenue. En effet, nous sommes attachés au principe d'égalité des citoyens devant la mort autant que dans la vie. C'est pourquoi la commission du Conseil Municipal chargée d'étudier la question a recommandé que, dans les prochains aménagements du cimetière, comme cela a été fait dans d'autres communes il y a plusieurs décennies, les fosses soient orientées vers le sud-est, dans une orientation convenant à l'ensemble des principales religions de notre commune, à savoir celle de Jérusalem ou de la Mecque. Cette solution répond aussi à la topographie du terrain et à une optimisation du sol mis à disposition pour le cimetière du Grand-Saconnex. Le christianisme n'exige pas d'orientation particulière, bien que de nombreuses cathédrales soient orientées vers Jérusalem. C'est notamment le cas de la cathédrale Saint-Pierre à Genève. La géographie genevoise faisant bien les choses, l'orientation est la même pour Jérusalem ou pour la Mecque.

Ainsi le cimetière du Grand Saconnex restera laïc et respectueux jusque dans son orientation même des plus anciennes traditions genevoises ainsi que des préoccupations des principales convictions religieuses de notre commune. Précisons encore que les tombes actuelles ne sont pas touchées par ce qui précède et que le Conseil municipal n'a pas voté sur cet objet, mais a simplement pris note du rapport de sa commission compétente.

Si vous souhaitez plus d'informations, le rapport complet de la commission du Conseil municipal qui a étudié cette problématique est disponible sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : http://www.grand-saconnex.ch/zdocs/98//405894363657407_rapports.pdf

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes et en restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous adresse, chère Madame, mes salutations les meilleures.

Catherine Jeandet
Présidente du Conseil municipal

De : Gabrielle Allaman [<mailto:gabrielle.allaman@bluewin.ch>]
Envoyé : mercredi, 9. mars 2011 20:50
À : Mairie du Grand-Saconnex
Objet : élection du conseil municipal

Bonjour,
Je me permets de vous demander si vous pouvez confirmer les révélations du tract distribué par le Mouvement identitaire genevois au sujet de l'enterrement de tous les Saconnésiens en direction de la Mecque. C'est tellement "hénarume" que j'ai des doutes.
Je vous remercie de votre réponse.
Meilleures salutations

ALIQT**Association des Habitants du Quartier la Tour**

Grand-Saconnex, le 21 février 2011

Reçu le	23.02.11
No dossier	UES
Traitement	
Information	

AU CONSEIL MUNICIPAL
de la ville du Grand-Saconnex
Mairie
18, route de Colovrex
1218 Grand-Saconnex

**Concerne : installation d'un nouvel émetteur GSM et UMTS Swisscom
au chemin François-Lehmann 28**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente nous vous informons que malgré notre opposition collective et plusieurs oppositions individuelles, le DCTI a délivré l'autorisation d'installer l'émetteur cité en marge.

Nous avons donc déposé un recours au Tribunal administratif de 1^{ère} instance par l'intermédiaire de notre avocate Me Irène Buche. Vous trouverez en annexe copie de ce recours, pour votre information.

Cependant, nous regrettons vivement que le Conseil administratif n'ait pas entamé les démarches nécessaires pour faire respecter le moratoire voté par le Conseil municipal en 2002 et sommes à la fois surpris et déçus de ce manque de détermination.

Domage que nos autorités ne nous soutiennent pas davantage en déposant également un recours contre cette installation. D'autant plus que Swisscom Wireless a déposé tout dernièrement une requête en autorisation d'installer de nouvelles antennes à l'Ancienne Route 77, en face de la Résidence de Saconnay, où se trouve déjà une antenne sur le toit du Consulat du Portugal.

A quel moment s'arrêtera cette prolifération d'antennes sur notre petit territoire de 4,45 km² ?

En vous souhaitant bonne réception de la présente et de ses annexes, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations les meilleures.

POUR LE COMITE DE L'ALIQT
Antoine Orsini, président



Annexes : copie du recours
copies des courriers de MM Comte et Chappuis

Eric et Yvonne PORTIER
Ancienne Route 52
1218 GRAND-SACONNEX

Reçu le	7.3.2011
No dossier	Voc
Traitement	en
Information	JMC-ST

Annexe 3

Mairie du Grand-Saconnex
Madame C. Jeandet
Présidente du conseil municipale
Route de Colovrex 18
1218 Grand-Saconnex

Grand-Saconnex, le 1^{er} mars 2011

Concerne : requête n° 102247/4, chantier « rénovation de l'ancienne Mairie »- ch. Torney -
Ancienne Route

Madame,

Veillez recevoir ci-joint, pour information, copie de la lettre que nous avons adressée ce jour à
Monsieur J-M. Comte.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Eric et Yvonne PORTIER



Eric et Yvonne PORTIER
Ancienne Route 52
1218 GRAND-SACONNEX

Mairie du Grand-Saconnex
Monsieur Jean-Marc Comte
Conseiller administratif
Route de Colovrex 18
1218 Grand-Saconnex

COPIE

Grand-Saconnex, le 1^{er} mars 2011

Concerne : requête n° 102247/4, chantier « rénovation de l'ancienne Mairie »- ch. Torney -
Ancienne Route

Monsieur Comte,

Pour donner suite à notre entretien, je me permets de vous faire part de quelques remarques, concernant la requête susmentionnée, parue dans la « Feuille d'Avis Officielle de la République et Canton de Genève » du 28 janvier 2011.

- Je suis très surpris que le chantier ait déjà débuté sans aucune autorisation préalable, me semble-il, et sans information relative à d'éventuelles modifications du dit chemin.
- Il avait été annoncé, (voir procès-verbal de présentation des installations de chantier au voisinage du 30 septembre 2009) que la **suppression** des dites places de parc, ne serait en vigueur **que durant le temps des travaux**. Quand à la requête en cours qui prévoit une suppression définitive.
- Concernant le « puits d'air frais » côté cour, il est impératif que celui-ci n'occasionne **aucune nuisance sonore**, ce qui veut dire : **décibel 000**. Nous avons trois chambres à couche qui donne sur cette cours, qui fait caisse de résonance au moindre bruit. Je vous rends attentif au fait que on nous a promis que cette transformation nous créera **aucune nuisance durable**.
- Quant à la rampe d'accès du préau, elle paraît très grande et imposante (160m²) par rapport à la surface de stockage en fonction, qui est de 9m² environ.

En vous remerciant par avance de bien vouloir prendre mes remarques en considération, et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur Comte, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Eric PORTIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric Portier', written in a cursive style.

Copie au président du conseil Municipale